



Divorce avec bien en commun

Par **equad66**, le **09/04/2008** à **23:50**

je suis en intance de séparation avec un bien en commun que nous avons acheté ensemble il ya 5 ans. Monsieur a quitté le foyé conjugal il y a officiellement 4 mois. Nous avons de cette union une petite fille de 4 ans.

Ma question: nous avons achetez un appartement ensemble 57000€ il y a 5 ans avec un crédit de 50/50% chacun. Je souhaite racheté la part de mon conjoint. Peut on imposé à ce que le rachat de la part de mon conjoint soit au même prix que le prix initial d'achat. (c'est à dire racheter seulement les 50% de mon conjoint: soitl la part que monsieur a versé.depuis le début du crédit). Celui ci m'impose de racheter notre appartement plus cher (100000€), en faisant une plus values. En le rachetant plus cher, les mensualités seront différentes. Et plus contraignante au bien être de notre enfant.

Je vous remercie de l'aide que vous pouvez m'apporter.

Par **Jurigaby**, le **10/04/2008** à **02:00**

Bonjour.

Votre mari a raison, vous devez lui acheter sa part à la valeur actuelle du bien.